

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
29/10/2019

Dossier complet le :
29/10/2019

N° d'enregistrement :
F01119P0240

1. Intitulé du projet

Le projet concerne la construction d'un bâtiment d'activités composé de 14 cellules non aménagées d'une surface de plancher de 10 999 m² et d'un parking de 165 places de véhicules légers.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

BUILDING PARIS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

SUYS Laurent, Gérant

RCS / SIRET

8 5 2 | 4 0 5 | 7 0 3 | 0 0 0 1 2

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 39	Le terrain d'emprise du projet a une surface de 20 748 m ² . La surface de plancher créée représente 10 999 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Sur le terrain de 20 748 m², un bâtiment d'activités sera construit avec les dimensions suivantes :

- 206 m de long ;
- 56 m de large ;
- 8,25 m de hauteur.

La charpente sera métallique, parement isolé et vitrages.

Il est prévu que ce bâtiment soit divisé en 14 cellules d'une surface comprise entre 800 à 1000 m², séparées les unes des autres par des murs coupe-feu de degré 2 heures.

Le reste du terrain sera aménagé de la façon suivante:

- 165 places de parking;
- des espaces verts arborés;
- 2 grands bassins de récupération des eaux de pluie.



4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet se porte sur la construction d'un bâtiment d'activités "en blanc", pour ensuite le commercialiser dans le but d'y accueillir 14 locataires, petites ou moyennes entreprises, et dont l'activité économique ne sera pas visée par la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

En effet, les activités projetées excluent les dépôts ou stockages de substances, déchets ou matières dangereuses ainsi que les processus de transformation ou de fabrication industrielle susceptible de créer des risques technologiques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les terrains sont actuellement utilisés pour un usage agricole mais sont inclus dans le périmètre d'une ZAC en cours d'aménagement. Les travaux de viabilisation de la parcelle sont achevés.

Aucun débroussaillage ou défrichage ne sera nécessaire.

Le terrain étant vierge de toute construction, la phase chantier n'inclue aucun travaux de démolition.

Les travaux de construction sont prévus pour une durée de 10 mois.

L'objectif est de démarrer les travaux de dégagement d'emprise en octobre 2020 et de livrer le bâtiment en été 2021.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le bâtiment sera loué à plusieurs entreprises disposant chacune de leur espace de bureau si nécessaire au sein de leur cellule. Chaque cellule disposera d'un accès indépendant et de places de parking dédiées.

Les moyens d'accès au site, de stationnement, de surveillance et de défense (alarmes, détection anti-intrusion, poteaux incendie) du bâtiment seront mutualisés.

Les utilités (distribution eau, énergie) et dispositifs de collecte et de traitement des eaux pluviales seront également communs.

Chaque locataire sera responsable de l'entretien de sa cellule.

Les vérifications annuelles et contrôles périodiques des équipements électriques ainsi que l'entretien des espaces extérieurs restera à la charge du propriétaire.



4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Actuellement, le site est soumis:

- A un agrément de la Région Île-de-France: reçu favorable le 02 août 2019
- A un examen au cas par cas au titre de l'article R122-2 du code de l'environnement : procédure en cours
- A un permis de construire : il est prévu qu'il soit déposé en Mairie de Le Mesnil-Amelot le 30 ou 31 octobre 2019.

Rappelons que le bâtiment n'est pas visé par les procédures IOTA et ICPE du Code de l'Environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Bâtiment d'activités construit sur terrain	- 20 748 m ²
- Emprise bâtiment	- 9 728 m ²
- Surface développée	- 10 999 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lot N°6
ZAC de la Chapelle de Guivry
77 990 Le Mesnil Amelot

Coordonnées géographiques¹

Long. 49°01'07" Lat. 02°36'08"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Le Mesnil Amelot

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas implanté dans ou à proximité immédiate d'une ZNIEFF : - La ZNIEFF de Type I la plus proche se situe à 8,6 km à l'est (Forêt de Montge-en-Goële) ; - La ZNIEFF de Type II la plus proche se situe à environ 6,9 km au nord (Bois de Saint Laurent).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un arrêté de protection biotope la plus proche se situe à environ 10,3 km au Sud du site : Bois de Bernouille (FR3800495).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcs/zones/réserves les plus proches de la zone d'implantation du projet sont: - Un parc naturel régional à environ 7 km au Nord du site : Oise-Pays de France (FR8000043); - Une zone d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO) : à environ 8,64 km au Nord du site; - Des réserves de biosphère à environ 50 km au Sud du site.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Mesnil-Amelot est couvert par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des grandes infrastructures routières relevant de l'Etat dans le département de Seine et Marne, du fait de la présence de la route nationale N 1104 qui est située à environ 500 m du site. Le terrain n'est donc pas concerné par les mesures de ce plan de prévention.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain ne se situe pas dans une servitude de protection de monument historique. Le MH le plus proche correspond à l'Eglise Saint-Martin à le Mesnil-Amelot, à environ 700 m au Sud-Ouest du site, inscrite MH par arrêté du 8 novembre 1966. Nous pouvons aussi situer l'Eglise Notre-Dame de l'Assomption (inscrite MH par arrêté du 08/11/1966) et deux croix de cimetières (classées par arrêté du 02/06/1969) à environ 3,6 km au nord-ouest du site, dans la commune de Epiais-Lès-Louvres.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le PLU de la commune du Mesnil-Amelot, les parcelles à risque de zone humide sont identifiées. Le terrain abjet du projet n'est pas située sur une zone à risque. La zone humide la plus proche se situe à environ 700 m au sud-ouest du site. La carte extraite du PLU est jointe en annexe.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la base de données Géorisques, le site d'étude n'est pas concerné par un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles. Il n'est pas concerné non plus par un Plan de Prévention des Risques Technologiques.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les bases de données BASOL et BASIAS regroupent les sites potentiellement pollués et les sites industriels. Aucun site BASOL n'est recensé dans l'environnement du projet. Des sites BASIAS sont identifiés, notamment la Compagnie de Production Alimentaire (IDF7708455) se situant en limite Ouest, en activité depuis le 01/01/1992. Sont recensés dans un rayon de 350 mètres, le site AMELOT ROISSY Hôtel (IDF7708457), mis en activité le 01/01/1999, le site Courriers de l'Ile de France (IDF7702657), tous deux situés au nord-ouest du site et le site agroalimentaire Bruneau et Pégurier (IDF7708454) au sud, en activité depuis le 01/01/1999.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se situe dans une zone de répartition des eaux correspondant à la zone Albien (code 03001). Les besoins en eau du futur site seront limités à des usages sanitaires essentiellement. La pression sur la ressource aquifère sera donc limitée.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage d'eau potable n'est recensé dans un rayon d'un kilomètre autour du site qui n'est donc pas situé dans une périmètre de protection. L'aire d'alimentation de captage d'eau potable la plus proche est situé à environ 4,3 km au Nord-Ouest du site : il s'agit de l'AAC Le Thillay 1 (périmètre de protection en attente de validation par un référent).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit au titre de la protection des paysages sur la commune du Mesnil-Amelot.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches du projet sont : - Sites de Seine-Saint-Denis (FR1112013) : Directive Oiseaux situé à 8,5 km au sud-ouest du site ; - Forêts Picardes, massif des trois forêts et bois du Roi (FR2212005) : Directive Oiseaux situé à 10,4 km au nord ; - Massifs forestiers d'Halatte : Directive Habitats situé à 11 km au nord du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé au titre de la protection des paysages sur la commune du Mesnil-Amelot.



6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site sera raccordé au réseau d'adduction d'eau potable desservant la ZAC. Aucun prélèvement par eau de forage ne sera réalisé. Pour information, le forage le plus proche du site utilisé pour le prélèvement d'eau collective (BSS000LMPK) se situe à 630 m au sud du site. La base de données BSS eau recense plusieurs forages à proximité, dont le plus proche (BSS000LMTX) d'une profondeur de 38 m, se situe à 460 m au sud. Il s'agit d'un ancien forage exploité par le passé pour la recherche d'hydrocarbure. Celui-ci n'est plus utilisé à ce jour et a été rebouché.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun drainage ou rabattement de nappe ne sera réalisé en phase travaux ou en phase d'exploitation. Aucune infiltration directe ou indirecte dans la nappe ne sera réalisée.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, un équilibre des déblais/remblais sera recherché.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, un équilibre des déblais/remblais sera recherché.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet et les parcelles environnantes sont actuellement majoritairement occupées par des terrains agricoles, à la frange du tissu urbain et industriel à l'ouest. De par leur vocation agricole, les terrains présentent une flore d'intérêt patrimonial faible. En effet, les milieux de culture très ouverts et notamment les monocultures intensives sont des habitats peu propices au développement d'une végétation diversifiée et d'une flore remarquable, du fait des conditions écologiques extrêmes qui leurs sont associées. L'utilisation de produits phytosanitaires, d'engrais et les labours répétés perturbent fortement le milieu, et les espèces même banales ne s'y développent que très difficilement.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Considérant le fait que le site Natura 2000 le plus proche est localisé à une distance de 8,5 km du site, le projet ne portera pas atteinte à l'état de conservation des habitats naturels sur les sites Natura 2000 environnants. A noter également que les futures activités visées par le projet n'entraîneront pas de rejets ou de nuisances susceptibles de perturber la faune locale.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'extension sera implanté sur des espaces agricoles exploités en grande cultures céréalières (blé tendre d'hiver et féverole), et ne présentant pas d'intérêt écologique particulier.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de le Mesnil-Amelot n'est pas concernée par un PPRT. Le site industriel le plus proche est à 100 m à l'ouest du projet (entreprise de production alimentaire non ICPE). D'autres activités industrielles sont recensées à l'ouest (8 sites). L'ICPE la plus proche se trouve à 490 m au nord-ouest du site : il s'agit d'une installation de production de béton soumise à enregistrement (rubrique 2518). Ce site n'est pas susceptible d'avoir des effets sur le projet. L'aéroport de Roissy, soumis à autorisation (rubriques 1432, 2910, 2920, 2921, 3110, 4734, 4802) se situe à environ 1 km au sud-ouest du site. 4 projets de constructions d'entrepôts sont connus au nord et l'est sur la ZAC.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aléa retrait/gonflement des argiles du site est moyen et aucune cavité n'est recensée à moins de 1 km. Le site est localisé en zone de sismicité de niveau 1 (très faible) et en zone Radon d'un potentiel de catégorie 1. La commune de le Mesnil-Amelot ne dispose pas d'un PPRN.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les activités futures du projet de BUILDING PARIS ne seront pas à l'origine de rejets aqueux ou atmosphériques importants et susceptibles d'avoir des effets négatifs sur la santé des populations environnantes.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Outre les déplacements des professionnels travaillant dans les futurs locaux, les déplacements pour l'acheminement des déchets et de produits stockés, le projet n'entraînera pas une grande modification du trafic existant sur les axes de circulation environnant. A noter que le projet ne prévoit pas d'emplacement stationnement poids-lourds.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu des activités qu'accueillera le site, le projet ne sera pas source de nuisances sonores. Le bruit émis sera lié à la circulation de véhicules légers du personnel (200 personnes maximum) et des visiteurs et aux manipulations au sein des éventuels ateliers. Aucun équipements bruyants ne sera implanté en extérieur. A noter que l'environnement du site n'est pas sensible (aucune habitation dans un rayon de 450 mètres).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les activités réalisées sur le site ne seront pas source d'odeurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune machine susceptible d'engendrer des vibrations n'est envisagée au sein du bâtiment d'activités.</p> <p>Aussi, le trafic routier prévu n'est pas suffisamment important pour être source de vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'éclairage des parkings et voiries s'effectuera via des projecteurs LED dirigés vers le sol. Ils assureront un éclairage conforme à la réglementation en vigueur notamment vis à vis des personnes à mobilité réduite. Ils seront reliés et commandés par les services généraux du bâtiment.</p> <p>Aucune enseigne lumineuse ne sera installée sur le bâtiment.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le bâtiment n'engendrera pas de rejets canalisés dans l'air. A noter que le bâtiment ne disposera pas de chaudière, le bâtiment sera non chauffé, à l'exception des mezzanines qui seront chauffées par climatisation réversible conformes à la Réglementation Thermique 2012.</p> <p>Les seuls rejets dans l'air seront les gaz d'échappement diffus émis le trafic de véhicule à moteur. A noter que des bornes de recharge de véhicules électriques sont prévues.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les futures activités ne seront pas à l'origine de rejet d'eau usées industrielles. Les seuls rejets liquides seront constitués par les eaux pluviales ruisselant sur les toitures et les voiries et par les eaux de type domestique rejetées aux réseaux d'assainissement collectif desservant la ZAC.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'activité ne sera pas à l'origine d'effluents.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les futures activités n'engendreront pas de déchets dangereux.</p> <p>Les déchets produits seront constitués des déchets de bureaux, d'entretien, de maintenance des équipements. Principalement des emballages plastiques, cartons, papier, piles, ordures ménagères et encombrants.</p> <p>En exploitation, des efforts devront être faits pour réduire à la source les gisements et trier les déchets valorisables. Un local fermé sera dédié aux bennes à déchets.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En vue de la localisation du site, le projet ne portera pas atteinte au patrimoine architectural, archéologique et paysager (implantation dans une zone d'activités).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de BUILDING PARIS va s'implanter sur des terres agricoles destinées à l'urbanisation (zone A Ux du PLU).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le recensement des différents projets connus dans le secteur sur le site de la MRAE Ile-de-France n'a permis d'identifier sur la commune qu'un examen au cas par cas pour le compte de la communauté d'agglomération Roissy relatif au zonage d'assainissement du Mesnil-Amelot. Une décision de dispense d'évaluation environnementale a été rendue le 19/10/2019.

Des projets de construction de plateformes logistiques sont actuellement portés par les sociétés GOODMAN et PARCOLOG au sein de la ZAC de la Chapelle de Guivry. Ils concernent la construction de 4 entrepôts de stockage. Les demandes d'autorisation environnementales sont en cours d'instruction par la DRIEE. Les avis de l'autorité environnementale n'ont pas encore été rendus. Les futures activités logistiques pour avoir des effets cumulés avec le projet BUILDING PARIS sur les aspects accessibilité et trafic.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Le site ne se trouvant pas à proximité de frontières, il n'aura pas d'effets de nature transfrontière.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

En ce qui concerne la gestion des eaux, les caractéristiques hydrodynamique du terrain n'étant pas favorable à l'infiltration, les eaux pluviales seront tamponnées sur site dans deux bassins avant de rejoindre le réseau d'assainissement public à un débit régulé à 1 Litre par seconde et par hectare.

Pour ce qui est de l'aspect paysager, des aménagements sont prévus sur tout le périmètre du site : les espaces libres de voies, parking et construction seront engazonnées et arborés. Le projet prévoit la plantation de 40 arbres au total.

Le bâtiment sera conforme à la réglementation thermique RT2012.

Pour encourager le recours à des modes de transport alternatifs, des places de stationnement avec bornes de recharge de véhicules électriques sont prévues en nombre (34 places) ainsi qu'un garage à vélo.

Les locaux et leurs abords seront régulièrement entretenus.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les activités envisagées dans le futur bâtiment ne sont pas susceptible d'être à l'origine de rejets ou nuisances pour l'environnement et la population.

Par ailleurs, aucun enjeu écologique n'est identifié sur la parcelle.

Considérant l'absence de rejet industriel engendré par les futures activités et l'absence d'impact sur le milieu naturel, l'exploitant estime qu'il n'est pas nécessaire de soumettre le projet à la réalisation d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 - Carte d'enveloppes d'alertes des Zones Humides du PLU

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Roncq

le,

28 octobre 2019

Signature

BUILDING PARIS
2 Rue Pierre Antoine Delahousse
59223 - RONCQ
03 20 25 71 61 - FR 10 85 24 05 703
www.buildinginternational.fr

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Annexe 3 - Photographies de la zone d'implantation

➤ Les photos ont été prises le 02/10/2019

Photographie 1 : paysage proche de la zone d'implantation du projet BUILDING PARIS



Photographie 2 : paysage lointain de la zone d'implantation du projet BUILDING PARIS



Annexe 4 - Plan du projet BUILDING PARIS

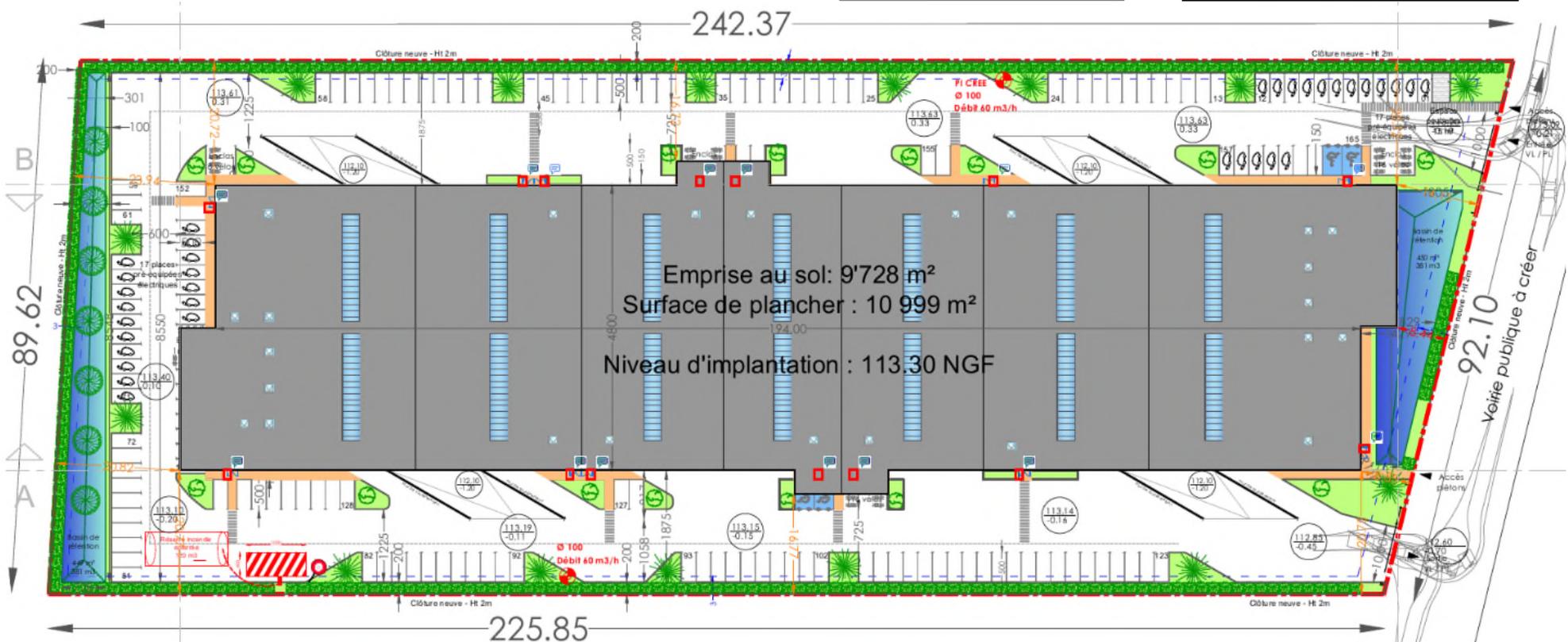


LEGENDE

-  Charmes communs (14/16)
7 unités
-  Saule blanc (14/16)
15 unités
-  Pommier du Japon (14/16)
15 unités
-  Haie vive : Charme, hêtre et bourdaine
628 ml

LEGENDE

	Surface foncier	20'748 m²
	Emprise bâtiment	9'728 m ²
	Voie lourde	5'431 m ²
	Voie et stationnement VL	2'135 m ²
	Stationnement VL	165
	Stationnement 2 roues	72
	Dalle béton	15 m ²
	Trottoir	358 m ²
	Total imperméabilisé	17'667 m²
	Surfaces de pleine terre	3'081 m²
	Surf. plancher créée	10'999 m ²
	1 arbre / 200 m ² (= 16 arbres)	37 arbres

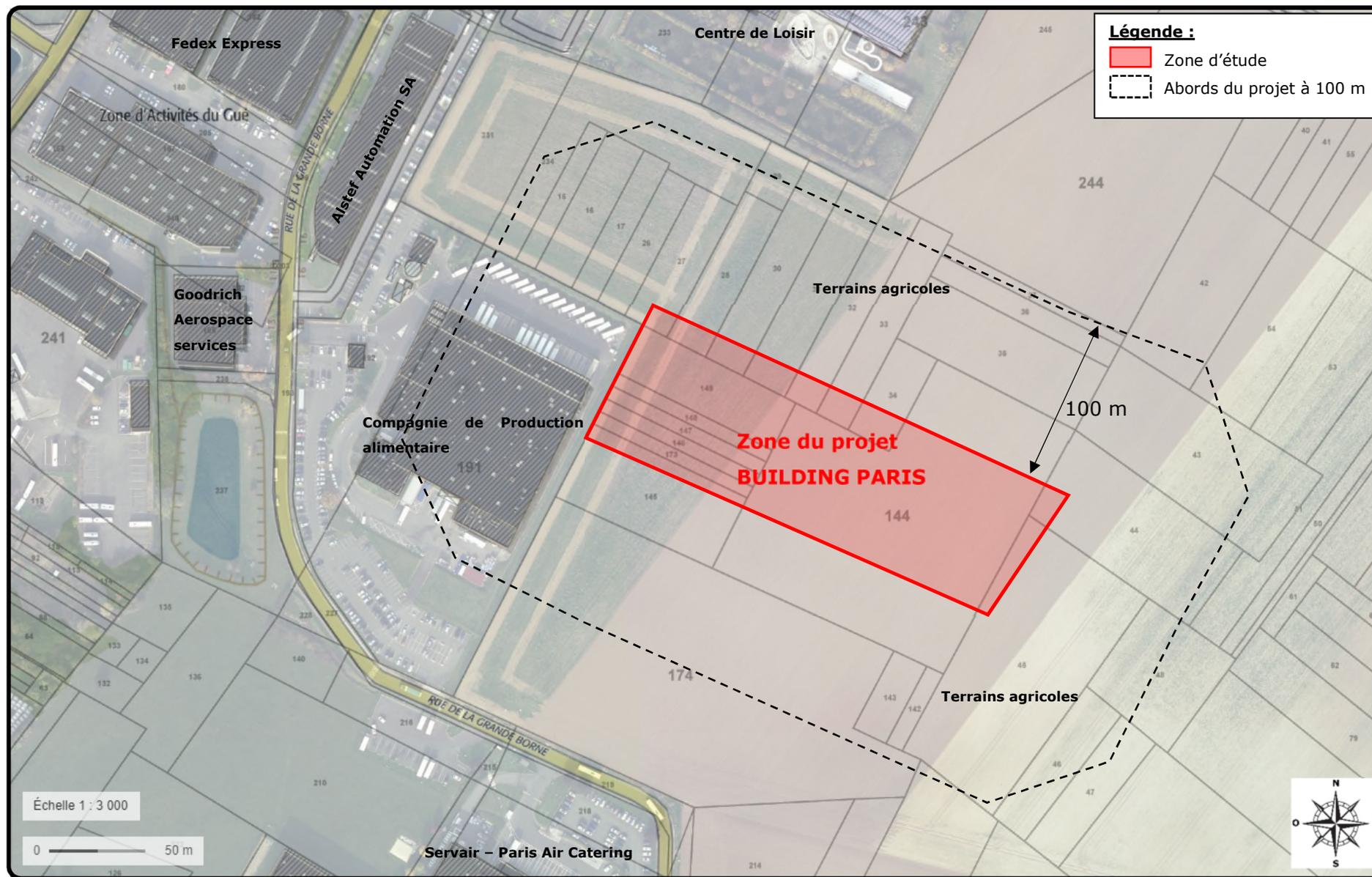




Un relevé de géomètre devra confirmer les cotations.
 Les présents plans sont exclusivement destinés à la demande de permis de construire. Ils ne peuvent servir de plans d'exécution et être directement utilisés pour réaliser la construction.

Construction d'un bâtiment d'activités composé de 14 cellules non aménagées Lot n°06 - ZAC de la chapelle de Guivry 77990 LE MESNIL AMELOT		Nos réf: 19047
Maître d'Ouvrage BUILDING PARIS	Architecte JUXTA ARCHITECTES	Ech. : 1/3000 Octobre 2019
Permis de Construire PROJET Plan de masse réseaux SECS		Indice 01

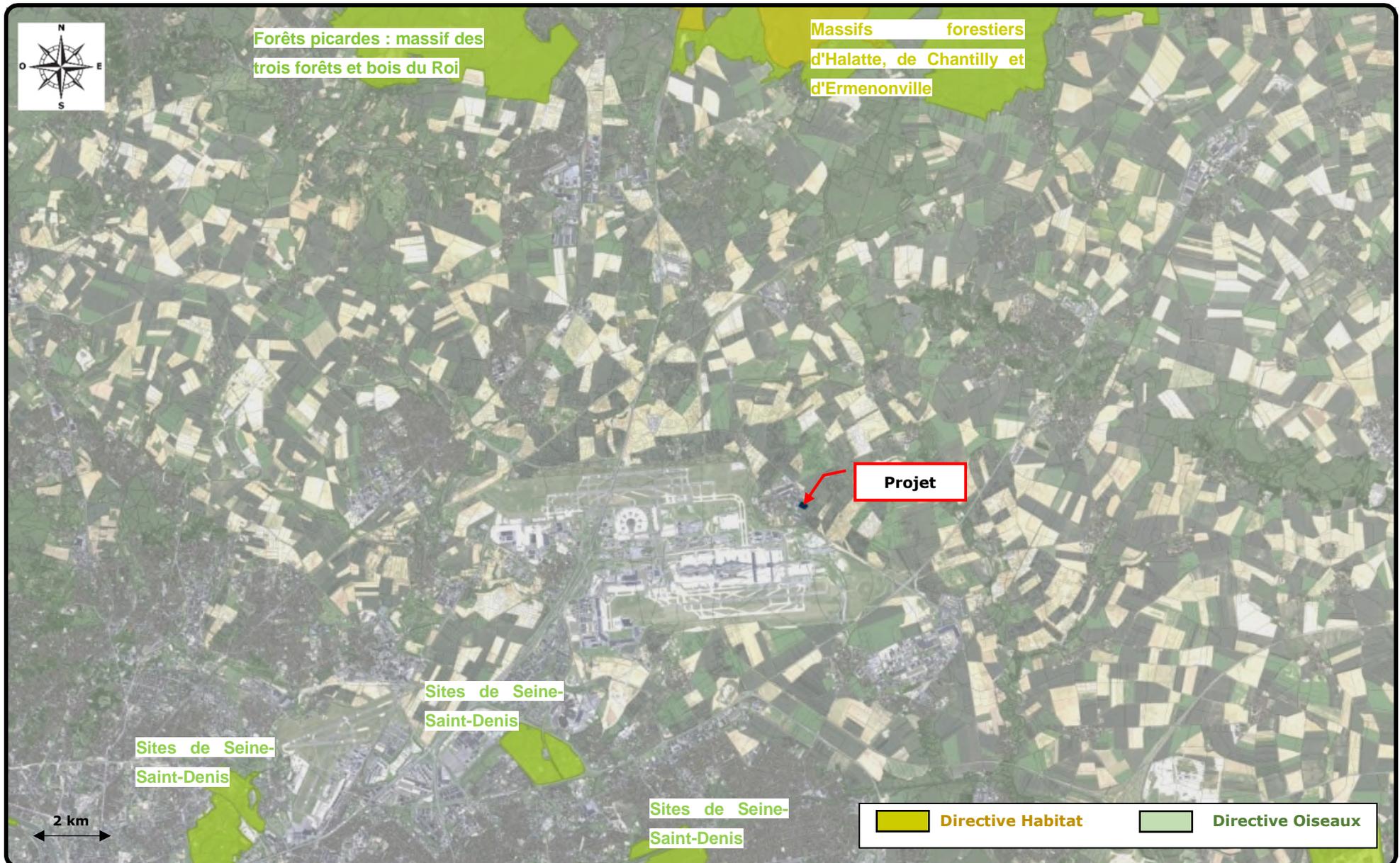
Annexe 5 - Plan des abords du projet





KALIÈS

Annexe 6 – Cartographie des zones NATURA 2000





KALIÈS

Annexe 7 - Carte d'enveloppes d'alerte des zones humides

